Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 28 Chaouel 1445
7 mai 2024

N° 52

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1105**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1107**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1109**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1111**
Homologation de résolutions **1111**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1111**
Avis aux créanciers **1117**
Convocations
Sociétés anonymes **1119**
Autres sociétés **1126**
Divers
Avis au public **1126**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Société Civile locale l'ajred pour l'exploitation des produits forestiers

Nom de la société à constituer : Société CIVILE local Lajred

Type d'entreprise : locale pour l'exploitation des produits forestiers

Le montant du capital de la société susceptible d'être souscrit 10 000 mille dinars

L'adresse prévue du siège social : Lajred - Hidra

L'objet de la société : L'objet de cette société civile locale porte envoie des projets économiques pour les habitants de notre région.

La gestion aux terres socialistes.

Contribuer au développement et à la bonne gouvernance. La durée de l'entreprise est de 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de statut modèle : 5/3/2024 au Tribunal de Première Instance de Kasserine sous le n°13

Le nombre d'actions à souscrire et à payer en numéraire, montant actuellement à payer 50 actions, pour lesquelles 10 000 dinars sont payés

La valeur nominale des actions à émettre : 200 dinars par action Conditions liées à la répartition des convois et â la constitution d'une épargne dans le cas où l'entreprise privée réalise des bénéfices nets ou des excédents à partir de la fin de chaque exercice comptable.

- Un pourcentage de 15 % est alloué sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50 % du capital de la société privée régionale.

- 20% sont alloués à des activités sociales, culturelles et environnementales

- Les bénéfices ou surplus restant pourront être distribués dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35% par décision de l'assemblée générale.

- Elle investit les excédents dans le développement de :

Assili Najmeddine : 02779657 Tél : 97579587

Assili Bouthaina : 09070110

Assili Aatef : 09074431

Assili Nidhal : 12637585

Assili Walid : 08563617

Assili Donia : 12663718.

2024R01029SODB1

Constitution d'une société civile

Nom : Paradis caché

Adresse : Cité Amel Maagoula Béja

Type de société : Local

Montant du capital souscription : 10.000 DT C'est la base par : participation des affiliés

Durée : 99 ans

Activité : Agricole

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Béja le 25/4/2024 sous le n°13.

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèces et montant à payer immédiatement : 50 actions pour 200 dinars

Valeur nominale des quotas à émettre : 200 dinars par action 200 dinars

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne : sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile chaque exercice comptable

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% du capital local de l'entreprise

- 20 % pour les activités sociales, culturelles et environnementales

- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35 % par décision de l'assemblée

- Utiliser s'en sert pour développer ses activités localement

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : Banque Nationale Agricole Agence Béja

Durée proposée pour la souscription : du 3 mai 2024 au 02/6/2024 (horaire administratif)

Avec possibilité de scellement anticipé sous forme de souscription totale avant l'expiration dudit terme

Modalités d'invitation de l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et deux journaux quotidiens

Affichage de l'invitation au siège d'accréditation de Beja Sud et au siège de la municipalité Maagoula

Les fondateurs :

Sabri Makni : CIN n°09493903 - Tél : 27889557

Ahdi Amdouni : CIN n°14278213 - Tél : 55109440

Safouane Makni : CIN n°14278541 - Tél : 58446264.

Les personnes souhaitant participer à la constitution de la société déposent leurs créances auprès des fondateurs de la société et du lieu désigné par eux à cet effet par le biais d'une attraction participative disponible auprès des fondateurs après consultation du projet de statut de la société.

2024R01054SODB1

Constitution d'une société communautaire

Dénomination : Société Citoyenne Locale Extraction Herbes Aromatique Jadida Thala

Type de la société : Société Citoyenne locale

Montant du capital souscrit : 10.000 Dinars.

Siège social : Cité Mongi Slim Thala 1210 - Kasserine

Objet : Distillation d'herbes aromatiques

Durée : 99 Ans.

Date de dépôt du projet de statut et contrat constitutionnel de la société : 29/4/2024 au greffe du tribunal de première Instance de Kasserine sous dossier n°17.

Nombre des parts à souscrire : 50 parts

Valeur nominale de la parts : 200 dinars

Date de la tenue de l'assemblée constitutive et la souscription : 22/4/2024 au siège social de la société.

Fondateur :

Mourad Ben Mohamed Mekdad Marouani

Mohamed Mekdad Ben Mohamed Lazhari Marouani

Amira Bent Mohamed Mekdad Marouani

Férid Ben Mohamed Lazhari Marouani

Dalila Bent Ali Ben Abdallah Marouani

Ferdaoues Bent Abdessamad Mansouri.

2024S00552SODB1

Constitution d'une société communautaire locale

1) Nom de la société : Société communautaire locale "El Ain"

2) Type de société : Société communautaire locale

3) Montant du capital souscrit de la société : 10.000 mille dinars

4) Siège social : Route Manazel Chaker, Kilomètre 11 El Khazanat, Municipalité de Sfax Sud, Gouvernorat de Sfax

5) L'objet de la société est : L'interactivité écologie par :

- La préservation de l'environnement

- La collecte, le transport, le tri et le recyclage des déchets.

- Promouvoir la justice environnementale.

En outre, Société communautaire locale peut mener toute activité visant à faire progresser les participants.

6) La durée de la société est de 99 ans

7) Date et lieu de création du projet de modèle de contrat constitutif 22/04/2024 au Tribunal de Première Instance de Sfax 2 avec un décompte de 06.

8) Le nombre d'actions à souscrire, la contrepartie en espèces et le montant à verser immédiatement : 200 actions pour 10.000 mille dinars.

9) La valeur nominale des actions à émettre est de 50 dinars.

10) Pas de contributions en nature pour le moment.

11) Conditions d'admission aux sessions générales des participants :

- Les personnes souhaitant participer à des sociétés privées doivent déposer leurs demandes auprès des fondateurs de la société et au siège social de la société.

- Chaque participant a le droit d'assister à l'assemblée générale ou de se faire représenter.

Exercer le droit de vote :

- Chaque participant, présent ou représenté, dispose d'une seule voix, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède.

- Chaque entité juridique participante dispose d'une voix à l'assemblée générale et est représentée par un suppléant officiellement mandaté par elle.

12) Conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution d'une épargne dans le cas où la société communautaire réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable :

Affecter 15% sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à ce qu'elle atteigne 50% du capital de la société civile.

Une année est affectée à hauteur de 20 % à des activités sociales, culturelles et environnementales Le reste des bénéfices ou des excédents peut être distribué à hauteur de 35% par décision de l'assemblée générale.

L'excédent est utilisé pour le développement de ses activités et le développement local ou régional.

13) le nom de l'établissement bancaire BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE et son siège social Av. M. Boulila, imm. Diar El Wafa 3000, Sfax.

14) La période de souscription ouverte du 02/5/2024 au 02/6/2024 avec la possibilité d'un timbrage anticipé avant l'expiration de ladite période

15) Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive : L'assemblée générale constitutive se tiendra à la salle de conférence d'Al Ain et sera convoquée par l'annonce de la constitution d'une société communautaire dans le journal officiel de la République tunisienne et dans deux quotidiens, outre le fait que cette annonce a été affichée au siège de la commune de Sfax Sud, de trois municipalités, d'Al Ain, gremada, el Awabed Khazanat.

Les participants seront informés de la date de la réunion par une lettre avec un accusé de réception à l'adresse déclarée.

16) Fondateurs :

- Ali Ben Rafik Moalla (Président du Comité Constitutif), Sfax, téléphone : 94977559

- Omaima fille de Sami Alaoui (Vice-présidente du Comité constitutif), Sfax,

- Slim Ben Mohamed Messaoudi (Vice-président du Comité constitutif), Sfax,

- Abdulrahman fils Mohamed Bouin (Vice-président du Comité constitutif), Sfax,

- Khaira fille de Ali Lafi (Membre du Comité constitutif), Sfax,

- Souhir fille de Al-Hadi Al-Khalifi (Membre du Comité constitutif).

2024X00542SODB1

Prospectus de constitution d'une société communautaire

Nom de la société : Société Communautaire Locale «EZDIHAR Borj Ennour»

Type d'entreprise : Société locale

Capital social : 10.000 DT

Adresse prévue du siège social : Borj Ennour CP 1113 Borj El Amri Manouba

Objet : L'objet de la société civile est lié au secteur agricole, principalement à travers :

- Utilisation optimale des terres agricoles, de l'Immobilier domanial et de la chaîne de montagnes.

- Fournir des pâturages et élevage.

- Eaux souterraines, grandes cultures, cultures aquatiques et arbres fruitiers.

- Approvisionnement Marché intérieur et exportation vers les pays méditerranéens.

- Collecte, stockage, refroidissement, transformation, fabrication, valorisation et exploitation des énergies alternatives et renouvelables

- Culture d'entreprise Pour le succès et la pérennité de l'entreprise, sa vision stratégique doit être formulée en complément de la mission ou des objectifs qu'elle cherche à atteindre par les moyens dont elle dispose et identifier la nature de la société dans laquelle elle évoluera (Evénements culturels y compris Festival Printemps Borj Eonour).

Durée prévue de l'entreprise : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : 18-10-2023 au Tribunal de première instance de la Manouba sous 04 Nombres d'actions à souscrire et contre celles-ci en numéraire et montant à payer immédiatement : 50 actions pour 10.000.000 dinars. La valeur nominale des actions à émettre : 200.000 par action (200 dinars).

Conditions relatives à la distribution des fonds et à la constitution de l'épargne : Dans le cas où l'entreprise communautaire réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable :

- 15 % sont alloués sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à ce qu'ils atteignent 50 % du capital de l'entreprise communautaire locale.

- 20 % sont alloués à des activités sociales, culturelles, environnementales et sportives.

- Les bénéfices ou excédents restants peuvent être distribués dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35 % par décision de l'assemblée générale.

- Employer davantage dans le développement de ses activités et son développement local.

Nom de l'agence de l'établissement bancaire dans laquelle seront déposés les fonds issus de la souscription : Banque Nationale Agricole Manouba Succursale BNA 030341640321000047

Durée ouverte à la souscription : A partir de 15 Mai 2024 au 31 décembre 2024 (Calendrier administratif) avec la possibilité d'un scellement anticipé sous la forme d'un abonnement complet.

- Les personnes désireuses de participer à la constitution de la société doivent déposer leurs créances auprès des fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet, au moyen d'un formulaire de participation mis à la disposition des fondateurs, après avoir pris connaissance des statuts de la société

- Après la souscription complète, l'assemblée générale constitutive est convoquée par affichage au siège de délégation Borj Al Amri et à la municipalité.

Fondateurs :

Habibi Mongi : Résident de Borj Ennour - 98588957

Chedia Mersani : Résidente de Borj Ennour - 50192405

Nizar Ferjani : Résident de Borj Ennour - 22495507

Hayet Jlassi : Résident de Borj Ennour - 97531547

Aroussi Azizi : Résident de Borj Ennour - 93122739

Fatma Habibi : Résidente de Borj Ennour - 92937580

Yamina Jlassi : Résidente de Borj Ennour - 50327440

Omrane Hammami : Résidente de Borj Ennour - 22170600

Sami Hammami : Résident de Bir Touil - 22615059.

2024401059SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS

MAC FCP DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF n°19-2024 du 18 mars 2024

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de MAC FCP DYNAMIQUE aura lieu le 13 mai 2024.

MAC FCP DYNAMIQUE présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MAC FCP DYNAMIQUE

Forme juridique : Fonds Commun de Placement - FCP

Type : OPCVM de distribution

Catégorie : FCP Mixte

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds

Législation applicable : Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de

portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Adresse : Green Center, Bloc C 2ème étage - Rue du Lac Constance - les Berges du Lac 1053 Tunis

Montant initial : 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune.

Références de l'agrément : Agrément n°19-2024 du 18 mars 2024

Date de constitution : 25 Avril 2024

Durée de vie : 99 ans

Promoteurs : MAC SA intermédiaire en bourse et Amen Bank

Gestionnaire : MAC SA, Intermédiaire en Bourse sis au Green Center, Bloc C 2ème étage - Rue du Lac Constance - Les Berges du Lac 1053 Tunis

Dépositaire : Amen Bank sise à l'Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

Distributeur : MAC SA, Intermédiaire en Bourse sis au Green Center, Bloc C 2ème étage - Rue du Lac Constance- Les Berges du Lac 1053 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire

Prix de souscription et de rachat Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur MAC FCP DYNAMIQUE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public auprès de la société MAC SA-intermédiaire en bourse sise au Green Center, Bloc C 2ème étage - Rue du Lac Constance - Les Berges du Lac 1053 Tunis et de son réseau d'agences.

2024R01031SANB2

Notice d'information

TUNISIAN SAUDI BANK

SA au capital social de 100.000.000 DT

32, Rue Hédi Karray - 1082 Tunis bp20 - Tunis

IU : 0013026E

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 avril 2024, et enregistré à la recette des finances Borj Louzir - Ariana le 26 avril 2024 sous le n°24701662 quittance n°M042786, il a été décidé de porter le capital social de la banque de 100.000.000 Dinars à 200.000.000 Dinars par apport en numéraire :

Dénomination : Tunisian Saudi Bank

Forme juridique : Société Anonyme

Capital social : 100.000 000 dinars,

Objet social : Banque Universelle,

Siège social : 32, Rue Hédi Karray - 1082 Tunis bp 20 - Tunis

Montant de l'augmentation : 100.000.000 DT par apport en numéraire

Nombre d'actions à souscrire : 1.000.000 actions nominatives à souscrire totalement et en numéraire,

Prix d'émission de l'action : 100 dinars correspondant à la valeur nominale de l'action

Apport en nature : Néant,

Date et lieu du Dépôt : Une copie du PV de l'assemblée Générale Extraordinaire du 3 avril 2024 a été déposée auprès du guichet Central du RNE en date du 30/4/2024 sous le Numéro AC01602024.

Libération des fonds : Les fonds provenant de la libération des actions sont à verser au compte divers et indisponible ouvert auprès de la TSB Agence Centrale sous le n°21-000-000.4042.00291.7-23

Délai de souscription : Les souscriptions seront faites dans un délai ne dépassant pas 90 jours à partir de la date de publication de la présente au JORT, avec possibilité de clôture par anticipation en cas de souscription totale.

2024401070SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution

SOCIETE BEACH CLEAN

SARL au capital de 51.000 DT

Siège social : IMM SAADI TOUR CD APP 29 C Menzah 4

Matricule Fiscal : 1327190 R/A/M/000

Identifiant RNE : 1327190 R

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société BEACH CLEAN en date du 18 Avril 2024, enregistré à la recette des finances Cité Mahrajene en date du 19 Avril 2024, sous le numéro 24501756 quittance n°M024939 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 25 Avril 2024 sous le numéro 202455177, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la désignation en qualité de liquidateur Mme Amel Dhibi épouse Saadaoui, titulaire de la carte d'identité nationale n°09094195 avec les pouvoirs les plus étendus.

Les créanciers peuvent faire déclaration de leurs créances et présenter au liquidateur les justificatifs de leurs créances dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la date de cette publication à l'adresse de liquidation : Appartement 2-2 2ème étage Immeuble THOURAYA El Médina el jadida 3 Ben Arous Tél : 46 342 352.

2024401073SRLB2

ATLAS Conseil Tunisie ATCO

Société à Responsabilité Limitée

25, Rue Ibn Charaf - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 0779210G

- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19/6/2023 enregistré à la recette des finances Mahrajène Tunis le 26/2/2024 sous Qn°M013073 En°24700973.

- Les associés décident de renouveler le mandat de la société FINOR International en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

- Dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique n°0779210G en date du 29/3/2024 sous dossier n°202449996

2024401078SRLB2

Société Atlas Technology Solutions Tunisie A TST

Société à Responsabilité Limitée

25, Rue Ibn Charaf - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 1084697Q

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21/6/2023 enregistré à la recette des finances Mahrajène Tunis le 26/2/2024 sous Qn°M013070, En°24700972.

Les associés décident de renouveler le mandat de la société FINOR International en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

Dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique n°1084697Q en date du 29/3/2024 sous dossier n°202450000.

2024401079SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 25/4/2024 sous le n°24202363 quittance n°M068764 Mme Najet Bent Khalifa Ben Amor Ameur a vendu à Mme Sabrine Bent Khemais Ben Ahmed Ben Kraiem tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Hédi Chaker Hammamet 8050 Nabeul exploité pour épicerie et fruits secs.

Toutes oppositions seront déposées chez Maître Walid Zitoun avocat son bureau sis à l'avenue des Etats Unis apt LA PALMA 1er étage bureau n°01 Hammamet pendant 20 jours de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 30/4/2024.

2024T00408FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 18/3/2024 enregistré à la recette des finances avenue de France Nabeul le 19/3/2024 sous le numéro d'enregistrement 24201124, quittance n°M022929 Mr Kamel Ben Dhaou Ben Ahmed Mansouri titulaire de la carte d'identité nationale n°08609692, demeurant à rue Telmsan impasse 2 Nabeul a vendu à Mme Jihene bent Mohamed Ben El Hédi Ben Hajla épouse Ali Moussa titulaire de la C.I.N n°06423519, demeurant à cité pasteur dar Chaabane El Fehri Nabeul l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis au rez-de-chaussée, 113 Avenue Hédi Nouira Nabeul. Toute opposition doit être adressée à l'acheteur Mme Jihen Ben Hajla à l'adresse du fonds de commerce soit 113 avenue Hédi Nouira Nabeul et ce dans les vingt jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Un extrait de la publication a été publié aux journaux quotidiens "La Presse et Essahafa" du 7/4/2024.

2024R00884FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/3/2024, enregistré à la recette des finances de Tozeur, vol 2024 folio 14974, n°24201121 Yassin Tabassi, et Samir Tabassi ont vendu au profit de Me Ahmed Alimi, la totalité du fonds de commerce qui leur appartient Rue Farhat Hached Tozeur.

Les oppositions seront faites auprès de Me Ahmed Alimi à l'adresse du fonds de commerce vendu dans un délai de 20 jours à partir de la parution de la présente au JORT.

Cet avis a été publié au journal Achourouk du 1/5/2024.

2024R01021FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé signé en date du 6/3/2024, enregistré à la recette des finances à Mahdia le 16/4/2024, n°M031614 quittance n°24202577, Mr. Ali chaouch vend à MAGASIN MELKI CONFORT société à responsabilité limitée en cours de création tout le fonds de commerce destiné à vendre en gros et au détail d'appareils électroménagers et quincaillerie avec tous les éléments corporels et incorporels du local à l'avenue Tunis Zahra Mahdia publie au journal Echourouk le 20/4/2024 et toute opposition doit être faite entre les mains de vendeur situé à l'avenue Beirut Moknin dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT. L'annonce a été publiée au journal Echourouk le 20/4/2024.

2024S00529FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation rédigé par les notaires ben Aycha Essayed et Hédi Bechir le 26/4/2024 et enregistré à la recette des finances de Sahlin le 29/4/2024 quittance numéro M019135 Mer M Jalel ben Mohamed Benfarah a cédé par voie de donation à son fils Aymen Ben Jalel ben Mohamed Benfarah le fonds de commerce consistant en la vente des pièces de rechange de mobylettes et bicyclettes situé à rue Ibn Khaldoun Sousse Médina 4000.

Et que les objections qui peuvent être soulevées contre cette donation dans un délai de 20 jours dés la publication de cette donation au jort et dans un journal doivent se présenter à l'adresse du fonds de commerce sus indiqué. Cet avis est publié au journal le Quotidien du 4/5/2024.

2024S00564FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 3-11-2023 rédigé par Maître Jerbi Khaled, avocat demeurant à Sousse, Boulevard Mohamed Maarouf immeuble Elite, 4ème étage, bureau 404, enregistré à la recette des finances, rue Victor Hugo Sousse le 11-3-2024, quittance n°M018932, enregistrement n°24201286, la société «HAPPYTOUR», RNE : 0708524F a cédé à la société «OZONE VOYAGES», RNE : 1482488A la totalité du fonds de commerce exploité sous forme d'agence de voyage, boulevard Abdelhamid El Khadhi.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce à l'adresse du rédacteur de l'acte, Maître Jerbi Khaled, cet acte a été publié au journal «La Presse» le 25-3-2024.

2024S00567FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente daté le 24/4/2024 enregistré le 25/4/2024 à la recette des finances de Jammel quittance n°M037035 Enregistrement n°24200886 Mr Rafik Touaibia a vendu à Mme Asma Ben Hamra la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à rue Béchir Sfar Jammel pour tout type de commerce.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours au cabinet de maître Houda Boudhraa sis à Immeuble Ben Abderrahmen station de Jammel.

La présente vente est publiée au journal Essahafa daté le 3/5/2024.

2024S00568FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte de vente rédigé par maître Jamel Missaoui avocat à la cassation sis à l'Av Taeb Mhiri Mahdia et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 3/5/2024 n° de quittance M030743 Mr Adnane Iben Garrach Gérant de la Société Paradise Mahdia sise à l'av de l'Environnement Malloulech Mahdia a cédé par ledit acte de vente à Mlle Hela Chatmen tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné au Commerce de vente des produits paramédicales situé à l'Av Bourguiba Mahdia.

Les oppositions seront entre les mains de Mr Adnane Iben Garrach sise à l'av de l'Environnement Malloulech Mahdia dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Le Quotidien" du 4/5/2024.

2024S00581FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances route Tunis Sfax le 12/4/2024 sous le n°24201566 quittance n°M044640, Mr Hichem Aydi titulaire de la c i n n°08421221 a vendu à Mme Yosra Ben Ameur titulaire de la c i n n°11103513 tout le fonds de commerce exploité à la vente de produit alimentaire en détail nommé «Aydi commerce plus» situé à la route Sidi Mansour Km 4 Sfax.

Les oppositions se feront entre les mains du vendeur au lieu du fonds de commerce susmentionné dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Alchourouk du 24/4/2024.

2024X00534FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte édité le 17/4/2024 par Maître Belhadj Salem Ali sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sfax le 17/4/2024 numéro d'enregistrement 224202019, numéro de quittance M036515 : Monsieur Ammar Ben Mohamed Metwi a cédé la totalité du fonds de commerce de vente de «fruits Secs» situé à rue : Matar km 5 Sfax à Monsieur Tarek Ben Mohamed Ghraiba.

Toute opposition doit être faite entre les mains du Maître Belhadj Salem Ali dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette vente est publiée au journal «Echourouk» le 01/5/2024.

2024X00540FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de contrat du 17/4/2024 enregistré le 24/4/2024 à la recette des finances Menzah 9 sous le n°24201224 quittance n°38080, la Société Tunisienne des Ressources MF 492415E représentée par son liquidateur Mr Karim SOLTANI CIN n°05188541 a vendu un fonds de commerce exploité comme restaurant portant la marque internationale «Pizza Hut» avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au RDC de l'immeuble n°05 Tahar Ben Ammar Manar 2 aux deux acheteurs : Mr Ibrahim Ben Abbes Ben Wannes Amdouni CIN n°00879835 et Mme Lobna Bent Salah Ben Mohamed Ben Zaoui CIN n°07324995.

Les oppositions doivent parvenir au cabinet de Maître Rakia Mlik Avocate au 31 Bis Rue Hasdrubal Br 10 Lafayette Tunis dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal La Presse le 01/5/2024.

2024401056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP rédigé le 13/01/2023 et enregistré à la Recette des Finances Nelson Mandela le 17/10/2023 quittance n°M067632 enregistrement n°23204182, Mme Sophia Radhia ben Mohamed Lassad Zahar titulaire de la CIN n°14807736 a vendu à Mme Wided ben Habib ben Ahmad Boujeh Ep. Mohamed Hamdi titulaire de la CIN n°07077711 la totalité du fonds de commerce exploité pour café catégorie 1 situé à l'angle 69 rue Nelson Mandela et Rue Iran n°28 avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent parvenir au cabinet du Maître Samia Benmoussa Avocate au 28 rue Iran Lafayette Tunis dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 30/4/2024.

2024401069FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat daté le 5/3/2024 et enregistré à la Recette des finances El Manar le 22/4/2024, sous le n°24201326, quittance n°M034858, Mr Hani Arway a vendu à Mme Mouna Boubich la totalité du fonds de commerce objet du local situé au 91 rue 6946 cité Entilaka Tunis, exploité dans tout commerce.

Les oppositions doivent être déposées chez l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée, et ce dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication du présent extrait au JORT.

La présente publication a en outre, été faite le 30/4/2024 à Echourouk.

2024401074FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé en date du 4 et 8 Janvier 2024 et enregistré auprès de la recette des finances de Mégrine en date du 25/1/2024, quittance n°M009924, enregistrement n°24300691, la Société DOUIRTI, société anonyme, ayant son siège social au 1er Rue Saint Fulgence - Mutuelle Ville 1082 Tunis, titulaire de l'identifiant unique n°1088565W, a loué à la Société MONOGROS, société anonyme, ayant son siège social au 1er Rue Arbi Zarrouk 2014, Mègrine Erriadh, titulaire de l'identifiant unique n°0033134T le fonds de commerce destiné à l'activité d'entreposage sis à 2 Avenue Larbi Zarrouk - Mégrine, et comprenant :

- La clientèle et l'achalandage qui lui sont attachés

- Le droit des lieux où il est exploité

- L'agencement, l'installation, le mobilier et le matériel servant à son exploitation

La location - gérance est consentie est acceptée pour une période initiale de 13 ans prenant effet le 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2036. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 26/4/2024.

2024401068FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : WE RUN RIMEL

Objet : Association sportive

Objectifs : L'association a pour objectif de former les jeunes, les encadrer, les encourager à développer leurs capacités physiques et techniques, et les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs et éthiques. L'association s'engage également à participer aux diverses compétitions organisées sous l'égide des fédérations sportives auxquelles elle est adhérente.

Siège de l'association : 2 Rue Cheikh Ben Moussa, 7080 Menzel Jemil.

Bureau directeur : Président Mekki Chabouha Directeur d'agence bancaire, vice-président Sana Karmous, Architecte, secrétaire générale Fatma Aljaziri chef bureau de poste, Trésorier Mohamed Ali Turki, assistant principal d'application et de recherche (M.E.S).

Membres : Nabil Khili préparateur en pharmacie, Mourad Dridi technicien et Iman Elmey agent immobilier.

2024T00410APSF1

Homologation de résolutions

Election du syndicat de propriétaires de la Résidence El Baraka

Située Rue : Medinat El Yamama, Ennaser 2, Ariana

En vertu du procès-verbal d'une deuxième assemblée générale des propriétaires de la Résidence El Baraka en date du 17/12/2022 enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 20 février 2023 sous le numéro d'enregistrement 23801439 et numéro de quittance 2025429.

Les personnes suivantes ont été élues :

Mr Mohamed Ben Abdelali : Président du Syndicat

Mr Habib El-Chafii : Trésorier

Mme Faiza Ellouati : Secrétaire générale

Et Mr Amin El Salami en tant que membre.

2024401055APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente des parts indivises d'un immeuble immatriculé

Suite à une baisse de la mise à prix

Avocat saisissant : Maître Lotfi Dabloun, avocat à la cour de cassation, demeurant à rue Cheikh El Fadhel ben Achour n°3 La Nouvelle Soukra Tunis (Matricule Fiscal 133467/V/A/P/000).

Saisissante : Société Tunisienne de Banque, S.A inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0001237 A, en la personne de son représentant légal résidant à son siège social Rue Hédi Nouira, Tunis.

Saisie : Souada Bent Salem Ben Belgacem Kéfi, femme au foyer demeurant au Kef, 17 cité Ennouhoudh, Titulaire de la C.I.N n°03621887 délivrée le 29/8/1994 en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la société Zagrom.

Titre exécutoire : Commandement valant saisie immobilière signifié par maître Abdelaziz El Gaid, huissier notaire au Kef le 18/11/2023 sous le n°49026.

Inscrit au titre foncier n°8701 Kef dit «Souhail» le 16/1/2024 (volume Kef 2024/2 n°34) et ce en exécution du

contrat d'hypothèque enregistré à la recette des finances du Kef le 11/2/2009 (quittance n°M005126. Enregistrement n°09600330) par lequel la saisie Souada Bent Salem Ben Belgaçem Kéfi entant que caution solidaire avec la société Zagrom a consenti au profit de la Société Tunisienne de Banque une hypothèque de 1er rang sur la totalité des parts indivises soit la moitié (81 parts indivises des 162 parts) lui revenant dans la propriété immatriculée sous le n°8701 Kef, Contrat inscrit au dit titre le 11/2/2009 (volume Kef 01 n°460).

Immeuble saisi : La totalité des parts indivises, soit la moitié indivise (81 parts indivises des 162 parts) de la propriété dite «Souhail» immatriculée sous le n°8701 Kef, sise à la cité Hached délégation du Kef, constituée de la parcelle n°01 du plan, d'une superficie totale de 162 m². Se composant d'un terrain bâti sur 121 m² se composant pour une part d'une boulangerie donnée en location par la copropriétaire de la partie saisie et d'une partie close non exploitée sous la possession de la saisie avec 41 m² exploités comme trottoir devant la boulangerie.

Mise à prix : Fixée à trente mille trois cent Dinars (30.300d000), suite à une baisse de 40 % de la mise à prix initiale, décidée par la chambre des criées du tribunal de 1ère instance du Kef le 22/4/2024 par décision préparatoire dans l'affaire n°605 en application de l'article 425 C.P.C.C, frais privilégiés en sus, et qui seront annoncés le jour de l'adjudication.

Tribunal et audience d'adjudication : Chambre des criées du tribunal de première instance du Kef, le lundi dix juin deux mille vingt quatre (10/6/2024) à 9h.

Visite de l'immeuble : Possible aux horaires administratifs, pour plus d'information, prendre communication du cahier des charges à l'étude de l'avocat poursuivant et au greffe du tribunal.

2024R01030VEPA1

Vente aux enchères

(Après surenchère du sixième)

Maître Ben Dhia Maher

Avocat à la cour de cassation

L'avocat poursuivant : Maître ben Dhia Maher avocat à la cour de cassation exerçant à Complexe borj Khefacha B.N°10 Monastir M.F N°461198/V/PA000.

Le surenchérisseur : Monsieur Sassi Ben Ali Boubaker Slimen qui a désigné le bureau de son Avocat Maître ben Dhia Maher comme adresse élue indiquée en haut en qualité de propriétaire dans l'indivision.

Adjudication : aura lieu le mercredi 5/6/2024 au tribunal de 1ère instance de Monastir à 9 h du matin et heure qui suit.

Les poursuivants de la première vente aux enchères :

Les héritiers Moncef Ben Ali Ben Slimen (en qualité de propriétaires dans l'indivision). Rafika Belezreg. Ali ben Slimen, Wissem ben Slimen, Bessem Ben Slimen, Ichrak ben Slimen, Manel ben Slimen, travailleurs demeurant à la rue Hédi Chaker Moknine leurs avocat poursuivants maître Jomaa Najeh avocat à la cour d'appel domicilié à l'avenue de la République Moknine Monastir.

Immeuble à vendre : Une habitation de type complexes au rez-de-chaussée abandonnée et en mauvais état sise à rue Hédi Chaker et ouvre directement sur la rue Farhat Hached ville de Moknine.

Ses limites : Ali Alwan est, Salem Guiben ouest, et Abdearazeg Guiben sud, Mohamed Souyah nord voie publique et ouverture.

Habitation se compose d'un cabanon avec salle de Bain deux cuisines et 2 chambres à coucher s'ouvrent toutes dans la cour latérale.

La superficie du Terrain est de 122.00m² et la superficie couverte est de 81.00m².

Le prix : la mise à prix est fixée à 80.000.000 dinars inclus le prix d'achat de la 1ère vente et le 1/6 de surenchère et les frais désignés par le tribunal de la 1ère vente.

Visite de l'immeuble : Chaque dimanche du 9h du matin jusqu'à 12h.

Pour plus de renseignement contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou bien cabinet de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par un avocat après voir consigné le 1/3 de la somme indiquée par chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2024S00555VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet maître Boughamoura Hajer

Avocat à la cour de cassation Complexe borj khfacha 3 ; étage 5/b 29

Date; heure et lieu de l'adjudication : Sera le 5/6/2024 à 9h du matin à la salle d'adjudication du tribunal de 1ère instance de Monastir.

A la demande de : Habib Debbabi ; demeurant à khniss ; titulaire de la CIN n°04129844 en qualité de créancier hypothécaire.

Contre la partie saisie : Mohamed Naceur Debbabi, demeurant à rue Abdesslem Trimech khniss; titulaire de CIN 04175960

A la diligence de : Maître Boughamoura Hajer ; Avocate à la cour de cassation ; complexe Borj khéfacha 3, étage 5 B 29 Monastir.

L'immeuble saisi : la totalité de deux parts indivises appartenant au débiteur dans la maison et dans le terrain annexe «zriba» sise à rue Abdesslem Trimech à khniss; limité- au sud rue et à l'est Ahmed Debbabi à l'ouest Jaber Kraiem au nord rue Hamed ben Salem.

Sa superficie totale est de 600 m² ; elle se compose de 5 chambres, entrée, douche, toilette; cuisine.

Mise à prix après la réduction de 40% du prix d'ouverture initial : est de 42262,500 dinars plus les prix des poursuites judiciaires 4581.425 D fixé par le tribunal ; majoré par les frais supplémentaires après réduction de 40%.

La visite de l'immeuble saisi : pouvant être tous les jours suivant horaires administratifs, pour plus des renseignements s'adresser à l'étude maître Boughamoura Hajer ; avocat du poursuivant ou bien au cahier des charges au tribunal de 1ère instance de Monastir.

Remarque : ne pouvant participer à l'adjudication que les personnes qui auront consignée le 1/3 de la mise à prix et sans consignation pour les copropriétaires. (Cette annonce est publiée au journal quotidien «Echourouk» du 27/4/2024).

2024S00556VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Après réduction de 40 %

Maître YOUSSEF LAHMAR

Avocat

Il sera procédé le mercredi 5/6/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, Immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : La société GRANDS TRAVAUX MEGHAIETH, SARL, MF 002535 M, représentée par son liquidateur monsieur Ismail Sbaii à son adresse immeuble elbaraka rue Taher Sfar - Sousse (en sa qualité d'emprunteur).

Tiers détenteur, propriétaire du titre mis en vente :

1/ Monsieur Hédi Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, directeur adjoint, a élu domicile n°5 rue 105 avenue Tahar Sfar, CIN n°00337626.

2/ Monsieur Ahmed Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, directeur technique, a élu domicile n°5 rue 105 avenue Tahar Sfar, CIN n°02962258.

3/ Monsieur Faiez Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, agent technique, a élu domicile n°5 rue 105 avenue Tahar Sfar, CIN n°02962904.

4/ Monsieur Nabil Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, adjoint technique, a élu domicile n°5 rue 105 avenue Tahar Sfar, CIN n°05557610.

5/ Madame Imen Bent Mohamed Ben Ali Meghaieth, demeurante à immeuble sidi thaheur khzema -Est - Sousse, CIN n°05578344.

6/ Madame Henda Bent Mohamed Ben Ali Meghaieth, demeurante à rue Omar ben Jmouh n°3 cité Erriadh - Sousse, CIN n°05501086.

7/ Madame Raoudha Bent Mohamed Ben Ali Meghaieth, demeurante à immeuble sidi thaheur narjeas 2, appartement n°2 Khzema - Est - Sousse, CIN n°05501087.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 27927 Monastir relatif à la propriété nommée "WIDED" composé de la parcelle 936, d'une superficie de 101200 m², se situant à Menzel Harb - Benbla gouvernorat Monastir.

Il s'agit selon l'expertise d'un terrain agricole de forme oblique proche de la zone industrielle entouré de baie de cactus, et contenant 510 oliviers d'age et de tailles différentes.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Un million deux cent quatorze mille quatre cent dinars (1.214.400,000 DT).

En plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, 4395,389 DT à l'audience précédente, et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S00557VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Après réduction de 40 %

Maître YOUSSEF LAHMAR

Avocat

Il sera procédé le mercredi 5/6/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, Immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : La société GRANDS TRAVAUX MEGHAIETH, SARL, MF 002535 M, représentée par son liquidateur monsieur Ismail Sbaii à son adresse immeuble elbaraka rue Taher Sfar - Sousse (en sa qualité d'emprunteur).

Tiers détenteur, propriétaire du titre mis en vente :

1/ Monsieur Hédi Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, directeur adjoint, a élu domicile n°5 rue 105 avenue Tahar Sfar, CIN n°00337626.

2/ Monsieur Ahmed Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, directeur technique, a élu domicile n°5 rue 105 avenue Tahar Sfar, CIN n°02962258.

3/ Monsieur Faiez Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, agent technique, a élu domicile n°5 rue 105 avenue Tahar Sfar, CIN n°02962904.

4/ Monsieur Nabil Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, adjoint technique, a élu domicile n°5 rue 105 avenue Tahar Sfar, CIN n°05557610.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 35780 Monastir relatif à la propriété nommée "SALSABIL" composé de la parcelle 1, d'une

superficie de 87917 m², se situant à Mazdour - Jammel gouvernorat Monastir.

Il s'agit selon l'expertise d'un terrain agricole vaste de forme oblique à caractère agricole situé au croisement routier donnant sur la route régionale 93 reliant Sousse et Jemmel et la route menant à Mazdour.

Le terrain est limité au Nord par la route de Mazdour d'où l'accès, au Sud, et à l'ouest Oued Elmeleh, à l'Est la route régionale 93. Il est entouré d'un mur et contient quelques bâtiments délabrés et non exploitables.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Quatre millions deux cent quatre vingt dix neuf mille deux cent seize dinars (4.299.216,000 DT).

en plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, 4458,785 DT à l'audience précédente, et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères. Il faut déposer au moins le 1/3 du prix Indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S00558VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître YOUSSEF LAHMAR

Avocat

Il sera procédé le mercredi 5/6/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, Immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi :

1/ Société Taha Voyages, SARL, identifiant unique 0804980 R, dont le siège social à l'avenue Habib Bourguiba complexe médical el hilal - Monastir.

2/ Madame Hanen Bent Bannour Eloued, demeurante à rue la Liberté Bouhjar - Monastir, CIN n° 04183764.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

La totalité du TF 94401 Monastir, nommé «YAHYA» d'une superficie de 359 m², situé à Bouhjar gouvernorat Monastir au nom de Hanen Eloued. Il s'agit d'un terrain constructible, nu, de 359m² entièrement clôturé, doté d'une porte en fer forgé avec une surface couverte en taule destinée au lavage des bus.

Le terrain est limité au nord par une voie d'où l'entrée, à l'Est Emna Eloued, à l'Ouest Mokhtar Zayen, au Sud Ismail Eloued.

Mise à prix :

Cent quatre vingt quatre mille dinars (184.000, 000DT).

La visite : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir, situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères. Il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S00559VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître YOUSSEF LAHMAR

Avocat

Il sera procédé le mercredi 5/6/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, Immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi :

Société BRIQUETERIE DU SAHEL, SARL, identifiant unique 1014268 J, dont le siège social est à Karkar route de Souassi Km 1,5 Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Les bien immobilier mis en vente :

1/ La totalité du TF 36705 Monastir nommé «Oued Bir», composé de la parcelle 71 d'une superficie de 10939 m², situé à Zeramdine Sud. Il s'agit d'un terrain agricole entouré de cactus et comprenant quelques oliviers.

2/ La totalité du TF 36706 Monastir nommé «Oued Bir», composé de la parcelle 72 d'une superficie de 7045 m², situé à Zeramdine Sud. Il s'agit d'un terrain agricole entouré de cactus et comprenant quelques oliviers.

3/ La totalité du TF 38088 Monastir nommé «Oued Bir», composé de la parcelle 76 d'une superficie de 5177 m², situé à Zeramdine Sud. Il s'agit d'un terrain agricole entouré de cactus et comprenant quelques oliviers.

4/ La totalité du TF 38105 Monastir nommé «Oued Bir», composé de la parcelle 73 d'une superficie de 6034 m², situé à Zeramdine Sud. Il s'agit d'un terrain agricole entouré de cactus et comprenant quelques oliviers.

Mise à prix TF 36705 Monastir :

Cent trente et un mille deux cent soixante huit dinars (131.268, 000 DT).

Mise à prix TF 36706 Monastir :

Quatre vingt quatre mille cinq cent quarante dinars (84.540, 000 DT).

Mise à prix TF 38105 Monastir :

Soixante douze mille quatre cent huit dinars (72.408, 000 DT).

Mise à prix TF 38088 Monastir :

Soixante deux mille cent vingt quatre dinars (62.124, 000 DT).

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail au rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir, situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S00560VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître YOUSSEF LAHMAR

Avocat

Il sera procédé le mercredi 5/6/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, Immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi :

1/ Société Taha Voyages, SARL, identifiant unique 0804980 R, dont le siège social à l'avenue Habib Bourguiba complexe médical el hilal - Monastir.

2/ Monsieur Mohamed Taha Ben Bannour Ben Hassine Eloued, demeurant avenue 7 novembre 1987 Bouhjar - Monastir, CIN n°04199421.

3/ Madame Abir bent taher mkawer ép Mohamed Taha Eloued, même adresse.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Les bien immobilier mis en vente :

1/ La totalité du TF 93876 Monastir, nommé "MOHAMED TAHA" d'une superficie de 40 m², situé à Bouhjar, il s'agit d'un dépôt parking à la rue 7 Novembre bouhjar au sud d'un immeuble résidentiel. Les murs en briques et le sol en céramique chinoise.

Il est limité au Nord par la rue 07 novembre, à l'Est une rue d'où l'entrée, à l'Ouest et au sud des voisins.

2/ La totalité du TF 93877 Monastir, nommé «MOHAMED TAHA» d'une superficie de 246 m², situé à Bouhjar, il s'agit d'un appartement situé au 2ème étage à la Rue 7 Novembre comprenant des escaliers communs, un hall, 5 chambres, une cuisine, un salon, une réception, 3 salles de bain et 2 balcons.

Il est limité au Nord par la rue 07 novembre, à l'Est une route d'où l'entrée, à l'Ouest et au sud des voisins.

Mise à prix Titre n°93876 Monastir :

Cinquante deux mille dinars (52.000,000DT).

Mise à prix Titre n°93877 Monastir :

Quatre cent quatre vingt douze mille dinars (492.000, 000 DT).

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir, situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix Indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S00561VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître YOUSSEF LAHMAR

Avocat

Il sera procédé le mercredi 5/6/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, Immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteurs saisis :

1/ Monsieur Fathi Haj Ammar, demeurant au 41 avenue Habib Bourguiba Menzel Nour - Monastir, CIN n°04129008.

2/ Monsieur Kamel Haj Ammar, demeurant au 41 Rue de l'école, Menzel Nour - Monastir, CIN n° 04172432.

3/ Monsieur Mohamed Haj Ammar, demeurant à Rue Ahmed Tlili, Menzel Nour - Monastir, CIN n° 04011156.

4/ Monsieur Abderrazek Haj Ammar, demeurant au 44 Rue de l'école, Menzel Nour - Monastir, CIN n° 04168833.

5/ Madame Dalila Bent Haj Hassan Ben Abdelhamid, épouse Fathi Haj Ammar, demeurante au 41 avenue Habib Bourguiba Menzel Nour - Monastir, CIN n°062S0289.

6/ Madame Leila Bent Hassan Ben Haj Ammar, mariée à Abderrazek Haj Ammar sous le régime da la communauté des biens, demeurante à 44 Rue de l'école Menzel Nour - Monastir, CIN n°06386808.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

La totalité du TF 85405 Monastir nommé "KARIMA", composé de la parcelle 02 d'une superficie de 11883 m² situé à Menzel Harb gouvernorat Monastir. Il s'agit selon l'expertise d'un terrain rectangulaire nu à caractère agricole et l'usine Bayoudh SMC steel du côté nord.

Mise à prix :

Quatre cent soixante quinze mille trois cent vingt dinars (475.320,000DT).

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir, situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S00562VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Maître YOUSSEF LAHMAR

Avocat

Il sera procédé le mercredi 5/6/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, Immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteurs saisis :

1/ Société Taha Voyages, SARL, identifiant unique 0804980 R, dont le siège social à l'avenue Habib Bourguiba complexe médical el hilal - Monastir.

2/ Monsieur Ismail Ben Bannour Ben Hassine Eloued, demeurant à l'avenue 7 novembre 1987 Bouhjar - Monastir, CIN n° 06770842.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

La totalité du TF 86850 Monastir, nommé «LAMISS» d'une superficie de 670 m², situé à Bouhjar gouvernorat Monastir au nom de Ismail Eloued. Il s'agit d'un terrain constructible nu situé dans une rue dérivée de l'avenue Habib Bourguiba à Bouhjar extrêmement clôturé doté d'une porte en fer forgé avec une partie couverte en taule utilisée comme parking des bus de la société. Il est limité au Nord par Hanen et Emna Eloued, à l'Est Emna Eloued ; à l'Ouest Mokhtar Zayen au sud route godronnée donnant sur l'avenue Habib Bourguiba d'où l'entrée.

Mise à prix :

Six cent soixante seize mille cinq cent dinars (676.500,000DT).

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir, situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S00563VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40 %

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0000110 F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue de la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Aloui Mahjoub Ben Said, titulaire de la C I N n°06026015 demeurant à route Meknesi Km 0.5, Rgueb 9170, Sidi Bouzid.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit de 300 m² (des parts indivises) du terrain à usage d'habitation objet du titre foncier n°11847 Sidi Bouzid dénommé «Layla 88» sis à Awled Youssef Rgueb Sidi Bouzid (d'une superficie totale de 127627 m²), de 20 mètres de longueur et de 15 mètres de largeur, clôturée à hauteur de 50 cm, ce terrain représente une partie du lot n°102 l'un des lots composant le titre foncier n°11847 Sidi Bouzid. Du nord et de l'est une propriété inconnue, du sud la propriété de Adnen Dhifi et de l'ouest une rue.

Mise à prix après déduction de 40% : Seize mille deux cent dinars (16.200,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sidi Bouzid sis à l'Avenue Habib Bourguiba 9100 Sidi Bouzid, le lundi 3 juin 2024 (3/6/2024) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2024X00535VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Le créancier : M. Khaled Bibi,

La débitrice : Sté Poggen Pole Tunisia, Identifiant Unique n°1099178Y

Désignation du fonds : fonds de commerce, Rue Selaimen Hrairi n°44 klm 9 à coté route Marsa

Mise à prix : (257544.000 D)

Date et lieu de vente : Rue Slaimen Hrairi n°44 klm 9 à coté route Marsa le 30/5/2024 à partir de 11 h

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'huissier maître Kouki Hassan 12 Avenue Habib Bourguiba Ariana.

2024401077VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

Objet du titre foncier n°67400 Ariana

(1ère audience)

Cabinet Maître Sahbi HADRICH

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tél : 71.340.429

GSM : 58.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU n° : 000110F, ayant son siège social au n°70-72 avenue Habib Bourguiba, -Tunis-, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis.

2) Le débiteur saisi :

- Mr. Chawki Ben Mohsen BASLI (C.I.N n°02024379), demeurant à la rue n°7102, résidence "El Rayahine", appartement n° B33, El Manar 3, -Tunis. Ou bien : au n°37 rue de la République, Hammam Chat, -Ben Arous- ou bien : à la résidence "Babay", rue El Ghilal, Chotrana 3, La Soukra, -Ariana- ou bien : au n°03 rue Ezzayatine, El Menzah 5, -Ariana.

- Mme. Neila Bent Amor BAAZIZ épouse BASLI (C.I.N n°05075174), demeurant à la rue n°7102, résidence "El Rayahine", appartement n°B33, El Manar 3, -Tunis- ou bien : au N°03 rue Ezzayatine, El Menzah 5, -Ariana.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi HADRICH Avocat, (MF N° : 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis-.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

- Selon les données du registre foncier :

La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété aux débiteurs saisis (la moitié pour chacun), sis à El Menzah, -Ariana-, d'une superficie totale de 06 a 40 ça (640 m²), fractionné en 640 parts, dénommé "TIJENIA IIIV", faisant l'objet du titre foncier n°67400 Ariana.

- Selon le rapport d'expertise en date du 18/9/2023 établi par Mr. Mohamed CHOURA l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de 1ère instance de l'Ariana en date du 14/6/2023 sous le n°4370 :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°67400 Ariana sis à la rue Ezzayatine, El Menzah 5, -Ariana-, sur lequel est construit un logement (villa) composé d'un RDC, un étage et un garage. Le RDC d'une superficie de 190 m² se compose d'un salon, d'une salle de bain, d'une salle d'eau, de 04 chambres, d'une cuisine, et d'un escalier menant à l'étage. L'étage d'une superficie de 160 m² se compose d'un salon, d'une salle de bain, d'une salle d'eau, de 04 chambres et d'une cuisine.

Les plafonds sont faits par des dalles et du béton armé,

Le sol est couvert de marbre et de céramique, les murs et les cloisons sont faits par des briks, les portes et les fenêtres par le bois, la cuisine est équipée et agencée, les murs des salles de bain sont couverts par la faïence, et elles sont dotées par tous les équipements sanitaires.

L'immeuble saisi est situé dans une zone résidentielle. L'état de l'immeuble est moyen.

Les matériaux utilisés sont de qualité économique.

L'immeuble saisi est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à un million cent quarante et un mille neuf cent dinars (1.141.900,000 dinars), en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de l'Ariana sis à la cité administrative, rue André Anabar, -Ariana le lundi, dix juin deux mille vingt-quatre (10/6/2024), à partir de 9 heures (affaire N°: 2813).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de l'Ariana sis à la cité administrative, rue André Anabar, -Ariana-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi HADRICH, sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis-, Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2024401081VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture des actes de faillite de la société

«PLAVIS MAGHREB»

IU 429975B

Conformément au jugement n°28084 rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 20/02/2024, Maître Chokri El Heni, en sa qualité de syndic de faillite de la société "PLAVIS MAGHREB", annonce la clôture des actes de faillite de la société en raison d'insuffisance de moyens financiers.

2024T00404VEPA2

Décision de cession de la société HOBIGA TUNIS en totalité à des tiers

Société anonyme

Capital social : 2.125.000,000 dinars

IU : 0004880L

Siège social : Avenue 11 Janvier route de la plage Dar Chaabene Fehri Nabeul 8011

En vertu de la décision rendue par le tribunal de Première instance de Nabeul le 12/4/2024, il a été décidé ce qui suit :

La cession de la société HOBIGA TUNIS en totalité à des tiers et la nomination de Monsieur MAKRAM LAAZIZI en tant que juge contrôleur pour superviser les procédures de cession et la nomination de l'expert Madame IMEN SDIRI en tant que contrôleur d'exécution ayant son bureau au 44 avenue de la liberté 4ème étage bureau n°404 Lafayette 1002 Tunis, Tél. 98 728 609 chargée d'accomplir les procédures de cession et de rédiger les cahiers des charges de la cession à autrui conformément aux dispositions des articles 460 et suivants de la loi n°36 de l'année 2016 notamment l'autorisation de sa publication et de les soumettre au tribunal.

2024R01027VEPA2

Nomination d'un MANDATAIRE DE JUSTICE STE PARADIS DES ENFANTS

MF : 1416219J

Le président du tribunal de première instance de l'Ariana Mme Nour Cherif a décidé le 23 avril 2024 concernant le dossier n°61980 la nomination de Mr Safouen Gaddour comme Mandataire de justice de la société SARL PARADIS DES ENFANTS succédant au mandataire Mr Youssef Chihi et ce de préparer un inventaire général des travaux effectués et présenter un rapport dans les plus brefs délais et sa rémunération sera soustraite aux travaux de la liquidation.

Pour plus d'information veuillez contacter le liquidateur sur 20303839 adresse du bureau 01 avenue de la fraternité La Nouvelle Médina Ben Arous.

2024R01038VEPA2

Prolongation du délai de la vente des actifs d'une société faillie

Société Hôtelière et Touristiques «HILL.DIAR» - S.A

Siège social : Boulevard 14 Janvier 2011 la route touristique - Sousse

I.U : 0004594H

En vertu d'une décision rendue par la Chambre du Conseil du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 29 avril 2024 affaire n°93, Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka Avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de faillite de la société ci-dessus indiquée, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la vente des actifs comme étant un tout indivisible est prolongé au 31 mai 2024.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra constater les biens objet de la vente suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500,000 dinars.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le 53892070.

2024S00554VEPA2

Société CLAIRE DE LUNE (en faillite)

«Hôtel DIMES»

En vertu de cahier de charge émis le 22 janvier 2024 par le tribunal de première instance de Mahdia, Le syndic de faillite de la Société CLAIRE DE LUNE informe le public qu'il compte mettre en vente un bien immobilier appartenant à la société (CLAIRE DE LUNE en faillite) situé à la zone touristique Mahdia sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : Cinq cent Mille Dinars (500 000 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 30/5/2024 (inclus)

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite : (contre le paiement de la somme non restituable de 300 DT) auprès de Mr Makram Ben Abderrahmen

Adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Cogeb Tower B 7

Tél : 73 203 045 / 98 442 402

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2024S00565VEPA2

Jugement commercial de Faillite

STE SPTM SARL

Siège social : Av Habib Bourguiba Teboulba Monastir

IU : 0318099 P

En vertu du jugement dans l'affaire n°47/2021 le 21/02/2024 du tribunal de 1ère instance de Monastir décide : relever le syndic de faillite, Hatem Nasri, de ses fonctions dans l'affaire n°18/526, pour le remplacer, et de nommer Mr Makram Ben Abderrahmen comme syndic de faillite pour poursuivre les travaux dans la mesure où il a atteint et conformément à la loi.

Les créanciers sont invités à faire le suivi de leurs dettes auprès du syndic de faillite à l'adresse suivante :

Avenue Commandant Bejaoui Sousse Immeuble Cogeb Tower Bureau n°7 - Tél : 73203045.

2024S00566VEPA2

Avis au public et aux Créanciers

Société «Green Panel de Technologie Jorat»

Siège social : 11 Rue Hédi Galoul jardins d'el Manzah 1 - Tunis

Capital social : 5.000,000

MF : 1278700 R

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Tunis numéro 923 du 4/01/2024 qui déclare : la mise en faillite de la société Green Panel de Technologie Jorat avec ces conséquences légales. La désignation

du Juge madame Ghaya Taj Mlak Bel Khouja à titre de juge syndic de la faillite et la nomination de maître Badreddine Aifa à titre de syndic de la faillite

Ceci dit Les éventuels créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du syndic de faillite conformément à l'article 531 de loi 36 de l'année 2016 et ce dans un délai de quinze jours (15 jours) à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue 8300 immeuble l'uxor 2 étage 3 bureau : B3.5, Montplaisir - Tunis.

2024401080VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2024

(Exercice 2023)

Hammamet Leisure Company SA

Société anonyme

Au capital de 21857100 dinars

Identifiant unique : 1004257A

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 - Bab Bhar - Tunis - Tunisie

Messieurs les actionnaires de la Société Hammamet Leisure Company SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 31 mai 2024 à 15h au siège social de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2023,

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023,

4. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2023,

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023,

6. Allocation des jetons de présence,

7. Pouvoirs.

2024T00406SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE PRESSE «SOTUPRESSE»

Société anonyme

Au capital de 570.000, 000 dinars

Siège social : 3 rue du Maroc, Tunis

Identifiant Unique : 0002497Z

Les actionnaires de la société anonyme dite «Société Tunisienne de Presse - SOTUPRESSE», sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 30 mai 2024 à 11h au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2023

2. Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2023

3. Approbation des comptes arrêtés au 31/12/2023.

4. Approbation des conventions avec les administrateurs selon l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Quitus aux administrateurs sur la gestion de l'exercice 2023.

7. Renouvellement du mandat d'Administrateur.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister aux Assemblées Générales peut s'y faire représenter par un mandataire pourvu que ce mandataire soit lui-même actionnaire.

2024T00407SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Du Mardi 21 Mai 2024

Société Beaurivage

Société anonyme

Au capital de 2532.000DT

Dont le siège social est à l'Hôtel Méditerranée 8050 Hammamet

Identifiant unique : 0009916C

Messieurs les actionnaires de la Société Beaurivage sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Mardi 21 mai 2024, à l'hôtel Méditerranée Hammamet à 11h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration de l'exercice 2023.

- Examen des états financiers clos le 31/12/2023.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2023.

- Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023.

- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

- Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

- Quitus aux administrateurs.

- Jetons de présence.

- Questions diverses.

2024R01028SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE FARAH SA

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 Dinars

Siège social : Z.I. Borj Cédria - Bir El Bey 2055

Identifiant Unique : 0038228W

R.C : B110671997

Affiliation CNSS : N°11017378

Messieurs les Actionnaires de la Société FARAH S.A. sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le mercredi 5 Juin 2024 à 10H au siège social de la société à la Z.I. Borj Cédria - 2055 Bir el Bey, et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société durant l'exercice 2023 ;

2/ Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

3/ Approbation des conventions réglementées prévues par l'Article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales;

4/ Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31.12.2023 ;

5/ Quitus aux Administrateurs;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2023 et des résultats reportés;

7/ Fixation des jetons de présence au titre de l'année 2023 ;

8/ Questions diverses ;

9/ Pouvoirs pour formalités.

2024R01032SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE FARAH SA

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 Dinars

Siège social : Z.I. Borj Cédria - Bir El Bey 2055

Identifiant Unique : 0038228W

R.C : B110671997

Affiliation CNSS : N°11017378

Messieurs les Actionnaires de la Société FARAH S.A. sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendra le mercredi 5 juin 2024 à 12H au siège social de la société à la Z.I. Borj Cédria - 2055 Bir el Bey, et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Modification des articles 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33 et 34 des statuts de la Société.

2/ Approbation et adoption d'une nouvelle version des Statuts de la Société.

3/ Pouvoirs pour formalités.

2024R01033SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tourgueness

S.A. au capital de 28.500.000 D

Siège social : Hôtel Dar Jerba (Jerba - Midoun)

Identifiant Unique : 0003598H

Matricule fiscal : 03598 H/A/M/000

Code CNSS : 00037087-33

Messieurs les Actionnaires de la Société Tourgueness sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 5 Juin 2024 à 11 h au siège de la Société sis à l'Hôtel Dar Jerba à Jerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration, des rapports générales et des rapports spéciales du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023.

2. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

3. Examen et approbation des états financiers Consolidés de l'exercice 2023.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2023.

6. Renouvellement de mandats ou cooptation d'administrateurs.

7. Examen et approbation de la réévaluation des immeubles bâtis et non bâtis faisant parti de l'actif immobilisé.

8. Examen et approbation de l'échange de l'immeuble situé à rue 18 janvier du capital Tunis qui risque de s'effondrer par un autre immeuble.

9. Approbation du jeton de présence pour chaque Administrateur.

Il est porté à la connaissance des messieurs les actionnaires que les documents ainsi que la liste des actionnaires et le projet des résolutions sont tenus à leur disposition au siège de la société à partir de la date de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2024R01034SANB3

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social : Green Center Bloc «C» 2ème étage Rue Lac de Constance Les Berges du Lac 1053

Identifiant unique : 0788567L

MF : 788567 LPM 000

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 28 mai 2024 à 11 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3- Approbation de ces rapports du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2023.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Renouvellement du mandat des administrateurs

6- Affectation des résultats.

7- Fixation des jetons de présence.

2024R01036SANB3

FIDELITY SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social : Green Center Bloc « C » 2èmè étage, rue Lac de Constance Les Berges du Lac 1053

Identifiant unique: 1566945/S

MF : 000MA1566945/S

FIDELITY SICAV PLUS porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 28 mai 2024 à 10H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3- Approbation de ces rapports du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2023.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Renouvellement du mandat des administrateurs

6- Affectation des résultats.

7- Fixation des jetons de présence.

2024R01037SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2024

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 de Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

RNE : 001166 C

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le jeudi 30 Mai 2024 à 10 heures, au Club Kheireddine, sis au 31 Rue du Général Kheireddine 2060 la Goulette Kheireddine, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2023 ;

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

- Quitus aux Administrateurs ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

- Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;

- Nomination de nouveaux administrateurs;

- Fixation du montant des jetons de présence.

2024R01039SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024

SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS

«TUNISAVIA»

Société anonyme

Au capital de 26.000.000 Dinars

Siège social : Boulevard du Leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0011950 A

Numéro d'affiliation à la CNSS : 48010 - 92

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 30 Avril 2024, Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS «TUNISAVIA» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le Mardi 28 Mai 2024 à 10 Heures au siège social de TUNISAVIA sis au Boulevard Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'activité de la Société TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS «TUNISAVIA» durant l'Exercice clos le 31/12/ 2023.

2- Examen et approbation des Etats Financiers de la Société TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS «TUNISAVIA» arrêtés au 31/12/2023.

3- Affectation du Résultat de l'Exercice clos le 31/12/2023.

4- Quitus aux Administrateurs.

5- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Co-Commissaire aux Comptes.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les Documents qui seront examinés lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de TUNISAVIA sis au Boulevard du Leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage, dans les délais prescrits par la loi.

2024R01040SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE POULINA DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS S.A

GP1 KM12 EZZAHRA

Identification unique : 1013461D

Messieurs les actionnaires de la société POULINA DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 31/5/2024 à 10H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

6- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01064SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE MARITIME AMIRA S.A.

RUE IBN BESSEM EZZAHRA

Identification unique : 0745419P

Messieurs les actionnaires de la société MARITIME AMIRA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 31/05/2024 à 09H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01065SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE ROMULUS VOYAGES S.A

GP1 KM 12 EZZAHRA

Identification unique : 0035779L

Messieurs les actionnaires de la société ROMULUS VOYAGES S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 29/05/2024 à 15H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateur.

9- Désignation du commissaire aux comptes.

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01066SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE LE PASSAGE S.A

GP1 KM 12 EZZAHRA

Identification unique : 0002440F

Messieurs les actionnaires de la société LE PASSAGE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 29/05/2024 à 14H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01067SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société UNIPACK S.A

Zone Industrielle Essghar Km 14, Route d'Agareb 3075 SFAX

Identification unique : 0026832 X

Messieurs les actionnaires de la Société UNIPACK S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 29/05/2024 à 11H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs.

9- Désignation du commissaire aux comptes.

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01068SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société M.B.G S.A

GP1 KM12 BOUMHEL

Identification unique : 0489949G

Messieurs les actionnaires de la société M.B.G S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 29/05/2024 à 11H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs.

9- Désignation du commissaire aux comptes.

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01069SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE LA GENERALE INDUSTRIELLE DES PRODUITS ALIMENTAIRES "GIPA" S.A

GP1 KM12 EZZAHRA

Identification unique : 0601553Z

Messieurs les actionnaires de la société LA GENERALE INDUSTRIELLE DES PRODUITS ALIMENTAIRES "GIPA" S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 29/05/2024 à 10H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs

9- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01070SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE CARTHAGO BRIQUES S.A

GP1 KM12 BOUMHEL

Identification unique : 1089866L

Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGO BRIQUES S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 29/05/2024 à 10H ; au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

9- Désignation du commissaire aux comptes

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01071SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE AGRICOLE SAOUEF S.A

GP1 KM12 EZZAHRA

Identification unique : 0828474F

Messieurs les actionnaires de la société AGRICOLE SAOUEF S.A.

sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 29/5/2024 à 09H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux administrateurs.

9- Désignation du commissaire aux comptes

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01072SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société T'PAP S.A

ROUTE DE L'AEROPORT KM 14- ESSGHAR -SFAX

Identification unique : 1000597B

Messieurs les actionnaires de la société T'PAP S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 29/05/2024 à 09H au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01073SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CAPINVEST SICAR

Société anonyme

FILIALE DE LA BTL

Au capital de 1000000 DT

Siège social : Imm BTL Boulevard Mohamed El Beji Kaid Essebsi

Centre Urbain Nord - Tunis

Identifiant unique : 0817214B

Messieurs les actionnaires de la société CAPINVEST SICAR sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 5 juin 2024 à 11H du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2023

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2023

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2023

4- Affectation des résultats

5- Quitus aux administrateurs

6- Approbation des conventions conclues au cours de l'exercice 2023 et approuvées par les conseils d'administration

7- Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes.

2024401075SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE ARABE DE RECOUVREMENT

Société anonyme

FILIALE DE LA BTL

Au capital de 2700 000 DT

Siège social : Imm BTL Boulevard Mohamed El Beji Kaid Essebsi

Centre Urbain Nord - Tunis

Identifiant unique : 0817264M

Messieurs les actionnaires de la société Compagnie Arabe de recouvrement sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 5 juin 2024 à 10H du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2023

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2023

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et les états financiers arrêtés au 31/12/2023

4- Affectation des résultats

5- Quitus aux administrateurs

6- Approbation des conventions conclues au cours de l'exercice 2023 et approuvées par les conseils d'administration

7- Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes.

2024401076SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE TAKAFUL

«EL AMANA TAKAFUL»

Capital social : 14 101 510 dinars

Siège social : 13, Rue Borjine - Montplaisir - 1073 Tunis

Registre de commerce : B149542013

Matricule fiscal : 1288542B

Les Actionnaires de la Société El Amana Takaful sont Invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 24 mai 2024 à 9H au siège social de la société et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Point Unique :

Augmentation du capital de la société.

2024401082SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CHAKETMA PHOSPHATES SA

Siège social : Rue du Lac de Constance - Immeuble Carthage Center

Capital social : 2.500.000 DT

Identifiant unique : 1350642K

Le conseil d'administration a décidé de convoquer les actionnaires de la société Chaketma Phosphates SA à une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24/5/2024 à 10 heures au siège de la société sis à la Rue du Lac de Constance, Immeuble Carthage Center, les Berges du Lac, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen de la proposition de réviser le budget de la demande de permis;

2. Examen de la proposition de retrait ou du maintien de l'affaire administrative;

3. Désignation du mandataire pour retirer l'affaire administrative dans le cas où l'AGO décide le retrait;

4. Approbation de la stratégie d'engagement communautaire;

5. Constatation de la démission de 2 administrateurs et nomination de 2 nouveaux administrateurs ;

6. Constatation de la révocation d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur;

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024401084SANB3

Convocation

CARRELAGES ET MARBRERIE EL AFRANE

SA, au capital de 2 250 000 DT

Route de Sousse, GP1, Km3 - Djebel Djelloud - Tunis

Identifiant Unique : 30837 G

Messieurs les actionnaires de la société CARRELAGES ET MARBRERIE EL AFRANE sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 mai 2024 à 10 heures au siège social en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2023 ;

- Approbation, s'il y a lieu, de la gestion, des états financiers de l'exercice 2023 ;

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC ;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats ;

- Renouvellement de mandats des administrateurs ;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Tous les documents de ces deux assemblées sont à la disposition des actionnaires au siège social.

2024401085SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LE MOTEUR DIESEL

SARL au capital de 8.400.000 dinars

Siège social : 1 Avenue de Paris Mégrine

MF : N°0000881V

Messieurs les actionnaires de la société LE MOTEUR DIESEL, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 5 juin 2024 à 10H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et sur les opérations sociales concernant l'exercice 2023 ;

2. Rapports du Commissaire aux Comptes concernant le même exercice;

3. Approbation, s'il a lieu de ces rapports et états financiers;

4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

5. Affectation du résultat;

6. Questions diverses.

2024401086SANB3

Société de CONCASSAGE ET DE PRODUITS PREFABRIQUES

(en liquidation) SOCOPRE

S.A au capital de 260.000 Dinars

Siège social : Z.I la Charguia - 2035 - Tunis

MF : 0005942M/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société de CONCASSAGE ET DE PRODUITS PREFABRIQUES sont convoqués par le liquidateur en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 31 mai 2024 à 9 Heures au siège social de la société sis à la rue 8610, Z.I la Charguia 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constater la clôture de la liquidation

- Approbation du rapport du liquidateur

- Approuver les Comptes définitifs

- Quitus au liquidateur pour sa gestion

- Questions diverses.

2024401092SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

vendredi 24 mai 2024

SIGMA HOLDING

S.A au capital de 3.500.000 dinars

RNE : 0788121H/A/M/000

Ancien RC : B121712002

Tunis, 75 Avenue Khaireddine Pacha - Montplaisir

Messieurs Les actionnaires de la société «SIGMA HOLDING» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire vendredi 24 mai 2024 à 10H, à Tunis, au 75 Avenue Khair-eddine Pacha, Montplaisir Tunis, et ce pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'AGO relative à l'exercice 2023

2) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relative à l'exercice 2023

3) Lecture du rapport spécial afférent aux opérations visées par les articles 200 et 201 code des sociétés commerciales

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2023

5) Affectation des résultats

6) Quitus aux administrateurs

7) Renouvellement des membres du Conseil d'administration

8) Désignation d'un commissaire aux comptes.

2024401106SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Galien Pharmaceuticals SA

Rue Lac Léman, les Berges du Lac Tunis

Capital : 20 095 000 Dinars

MF : 1185853V/AM000

Les actionnaires de la société sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2024 à 10h au siège de MAXULA BOURSE sis Immeuble Regency, rue Lac Léman, Lac I, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité, du rapport général du commissaire aux comptes et des EF clos au 31.12.2023

2. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023

3. Approbation des conventions règlementées

4. Affectation du résultat de l'exercice

5. Quitus aux administrateurs

6. Pouvoirs pour accomplissements des formalités.

2024401107SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLES

"EL BARAKA" DE MAHDIA

MF : 1139671F/P/M/000

Le Conseil d'Administration de la société Mutuelle De Base de Services Agricoles «EL BARAKA» de Mahdia donne avis à ses adhérents que l'assemblée Générale extraordinaire sera tenue en sa deuxième convocation le jeudi 23 mai 2024 à 10h au siège du «Groupement».

L'ordre du jour porte sur :

- L'augmentation du capital social

- L'augmentation du nombre de membres de conseil d'administration de 06 à 09 membres.

Le présent avis est considéré comme une convocation personnelle pour chaque adhérent de la société.

2024S00574SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mr Ali Ben Belgacem Ben Abdallah Ben Rhouma, a perdu le titre de propriété n°10184, pour le titre foncier n°158736 Tunis sis à El Omrane Supérieur.

Suivant attestation de perte du centre de sécurité nationale de la cité Ibn Khaldoun n°470 du 29/4/2024.

Cet avis a été publié aux journaux Essabah et Le Temps du 02/5/2024.

2024T00405DIVD2

Avis

Suite à la déclaration sur l'honneur légalisée à la municipalité de Tunis le 8/6/2022, Monsieur Wissem Ben Youssef titulaire de la carte d'identité n°04831534 annonce la perte des titres de propriété n°11734 et 11735 du 22/6/2011 ainsi que les titres de propriété n°12748 et 12749 et 12750 et 127451 du 23/01/2012, concernant tout le titre foncier n°165745 Tunis.

2024T00409DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Mme Saida Ayaria titulaire de la CIN n°00687662 déclare la perte de l'acte de propriété n°01/26556 titre de propriété n°85053 Tunis nommé Abd Elaoui sis entre les deux rues El khabez et ben Moustapha Bab Souika Tunis. Suivant déclaration de la municipalité de Bab Souika le 18/4/2024.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 30/4/2024.

2024R01026DIVD2

Avis

Les héritiers de Taoufik Ayedi : son fils Rochdi et Salma Trabelsi pour ses filles Emna et Rahma les filles de Samir ben Taoufik Ayedi annoncent la perte de l'acte d'extrait de leurs parts du terrain nord ouest de 545.12 m² sis à la route Eddair mile 5 Sfax daté le 28/7/1965 par les notaires Ahmed Khlif et Mohamed Fourati et ils veulent avoir un extrait de cet acte original. Tout contestant devra s'adresser au bureau de Fatma Chtourou Notaire sis à rue Slayim Echarfi Al Médina al Atika Sfax.

2024X00536DIVD2

Avis

Nabiha El Gharbi annonce la perte de l'acte de partage de son terrain de 316.8 m² sis à la route Mahdia mile 7 Sekiet Eddair Sfax daté le 29/7/1991 par les notaires Tayib Abid et Houssine Turki et elle veut avoir un extrait de cet acte original. Tout contestant devra s'adresser au bureau de Fatma Chtourou Notaire sis à rue Slayim Echarfi Al Médina al Atika Sfax.

2024X00537DIVD2

Avis

Woisila, Nour edine, Mohsen, Afifa, Aberderaouf, fils Ahmed Damak et Fattouma, Douja, Abdelfateh, Mohsen, Bousnina fils Brahim Kalaf annoncent qu'ils sont propriétaire d'un terrain de 587.79 m² route de Gremda km9 Sfax.

Ils ont égaré leur titre de propriété et ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2024X00538DIVD2

Avis

M Abdelkader Ben Salah Ben Eljileni Charmi informe le public que son titre de propriété concernant un terrain de superficie 3638m² situé à la route mharza km 4.5 Sfax lui a été accordée par acte de donation en date du 6/11/2012 enregistré le 8/11/2012 n°56793 avec le témoignage des juges notaires Zouheir Abid et Zouheir Kallel qui est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant M Abid Zouhir Notaire à Sfax rue de Carthage immeuble Ibn Zohr bureau M1 au cours de 30 jours de cette publication.

2024X00539DIVD2

Avis

Mr Abdelkader Ben Chhida déclare la perte de titre de propriété d'une parcelle de terre de 11300m² située route Manzel Chaker km 17 il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2024X00541DIVD2